

Cotita sécurité – Club métier

Traversées cyclables et voies vertes

10 mars 2015



Définition de la voie verte

- Route exclusivement réservée à la circulation des cyclistes, des piétons et des cavaliers (**décret du 16 septembre 2004**)
- Les conducteurs de véhicules motorisés ne doivent pas circuler sur une voie verte (**article R412-7 du Code de la Route**)

Définition de la voie verte



Un trottoir ne peut pas être assimilé à une voie verte

Intersections avec le réseau national

Recommandations techniques :

- Circulaire sur l'aménagement des routes principales (1994)
- Guide technique sur l'aménagement des carrefours plans en milieu interurbain (1998)
- Respecter les principes de **lisibilité** et de **visibilité**

Les traversées cyclables

- La règle générale est le cédez le passage
- Le stop est le cas particulier
- Pour les voies comportant un trafic < 500 veh/j , il est intéressant de laisser la voie verte prioritaire



La voie verte garde la priorité (D. Couval)

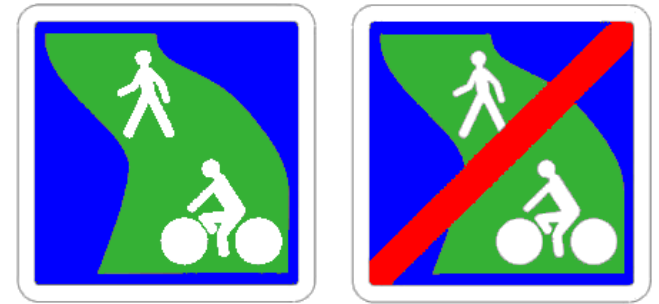
Les traversées cyclables

- Aux extrémités d'une piste cyclable ou d'une voie verte, attention aux potelets, à l'origine d'accidents graves et aux barrières dissuasives (perte d'attractivité pour les cyclistes)



Potelet de 0,90 m avec bandeau réfléchissant (CG 69)

Les traversées cyclables



- Pour les voies vertes : C115 et C116
 - Le C115 est exclusivement implanté en signalisation de position
 - Le C115 est complété par le M4y désignant les cavaliers si l'autorité de police compétente le permet
 - Le C116 n'est pas complété par un panneau en signalisation de position. Possibilité de l'implanter en présignalisation avec un panneau de distance M1
 - Sur les voies vertes et pistes cyclables seuls les panneaux de type H20 sont autorisés pour signaler des zones d'intérêts culturels et touristiques

Les traversées cyclables

- La signalisation de l'approche imminente d'un carrefour sur les 2 voies peut s'effectuer par :
 - Une coloration ou un changement de texture du revêtement en approche immédiate du franchissement
 - Une combinaison les contraintes géométriques du profil en travers et/ou du profil en long
 - Un système de barrière incitant les cyclistes à ralentir
- Attention à laisser la possibilité d'accès aux véhicules de secours et d'entretien (possibilité de systèmes amovibles)

Les traversées cyclables

- En règle général, si la voie traversée est secondaire, pas de traitement particulier
- Sur route principale, si le trafic le justifie et si l'emprise le permet, la réalisation d'un îlot central borduré avec une capacité de stockage pour au moins 2 vélos est préconisée



Les traversées cyclables

- Pour le franchissement d'une route large :
 - L'axe de la voie cyclable doit arriver perpendiculairement à la route
 - Toute solution visant à ralentir le cycliste sera recherchée (virages en amont)



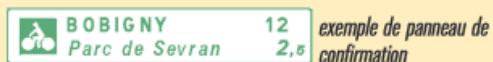
RN réaménagée pour sécuriser la voie verte (CETE Lyon)

Les traversées cyclables

- Récapitulatif de la signalisation

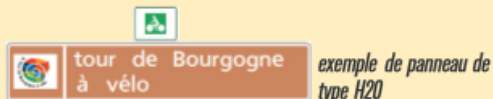
Les principaux panneaux de direction sont :

► De type Dv (directionnelle vélo) sur la véloroute.



NOTA : ces panneaux Dv peuvent être surmontés d'un cartouche comportant le nom de l'itinéraire ou l'identifiant de la véloroute (nom ou numéro).







► Le cas échéant, de type H20 se rapportant à un circuit ou une route touristique.




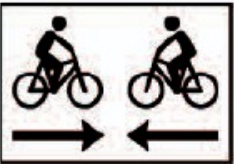



		Signalisation verticale de police	Signalisation horizontale ou marquage	Signalisation directionnelle (Dv)
Voie verte	Section courante			possible
	Intersections	C115 + M4y ; éventuellement C116 Eventuellement, suivant le choix du régime de priorité, AB3a (cédez le passage) ou AB4 (stop)	Le cas échéant, lignes transversales liées aux AB3a ou AB4	oui

Les traversées cyclables

- Les traversées piétons / cyclistes

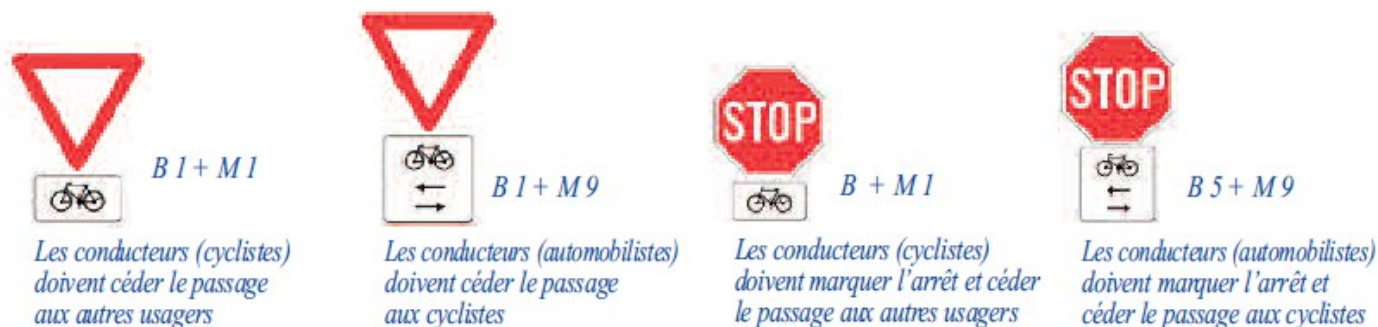
					
Autriche	Autriche	Pologne	Royaume-Uni : avec bouton poussoir	Espagne	En test en France

- Signalisation des règles de priorité

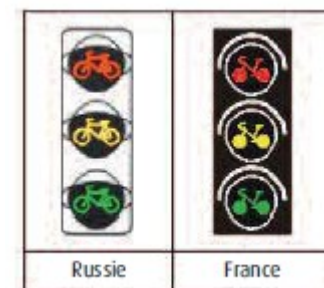
				
Allemagne : cyclistes arrivant des deux côtés	Norvège, Danemark, Italie : cyclistes arrivant des deux côtés	Italie, France, Russie Espagne, Royaume-Uni Norvège, Belgique et Autriche	Suisse	Royaume-Uni

Les traversées cyclables

- Gestion des priorité en Belgique



- Indication de traversée en Europe



Itinéraire cyclable

Sources

- Recommandations pour les itinéraires cyclables (Certu)
- La signalisation des aménagements et des itinéraires cyclables (Certu)
- La signalisation pour les cyclistes et les piétons (Certu)
- Fiches synthétiques (Certu)
- Fiches Véloroutes et voies vertes (MEDDE)
- Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière
- Code de la Route

Merci de votre participation

Mathis Beltrami
Cerema – DterCe - DMOB